

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2024281CS0306

Comité Syndical du 7 octobre 2024

Date de convocation : 24 septembre 2024
Date d'affichage : 9 octobre 2024

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 : orientations budgétaires.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Le Président précise que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 et de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour l'année 2025 est la suivante :

77 bornes ont été mises en service par le SDEG 16 sur le territoire de la Charente.

Rapport d'utilisation des bornes : période du 1^{er} janvier au 31 août 2024

Utilisation des bornes – Du 1^{er} janvier au 31 août 2024	
Nombre d'utilisation	4 708
Durée totale de charge (h)	11 549,00
Durée moyenne de charge (h)	2,45
Consommation totale d'énergie (kWh)	81 687,91

Top 10 des bornes les plus utilisées – Du 1^{er} janvier au 31 août 2024		
	Nom de la station de charge	Nombre d'utilisation
1	Jarnac - place du Château	408
2	Jarnac - Place Jean Jaurès	340
3	La Rochefoucauld-en-Angoumois - parking salle des Fêtes - La Rochefoucauld	265
4	Confolens - Place des Marronniers	228
5	Aubeterre Sur Dronne - Place du Champ de Foire	187
6	Châteauneuf sur Charente - Parking de la Paix	172
7	Marthon - Place du Pigeonnier	171
8	Montbron - Parking Communal	140
9	Montmoreau - Parking de la Tude	124
10	Confolens - Parking du Lycée	105

Le 2^{ème} plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques a débuté en 2024. Il prévoit :

- L'installation de 50 bornes
- Budget prévisionnel des travaux : 1 156 650 € HT (hors raccordement)
- Subvention du FACE : 716 600 € pour les communes rurales.

En fonction de l'avancement de ce plan de déploiement, ainsi que de nouvelles demandes qui pourraient avoir lieu, le budget primitif annexe Irve pourra être adapté en cours d'année.

A ce jour, seules les charges de fonctionnement seront à prévoir pour 2025, à savoir :

Dépenses de fonctionnement :

- Energie : 130 000 €
- Superviseur : 50 000 €
- Maintenance : 20 000 €

Recettes de fonctionnement :

- Collectivités : 26 950 €
- Exploitation : 75 000 €
- SDEG 16 : 98 050 €

Concernant les orientations budgétaires 2025 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques telles que présentées et détaillées, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2025 concernant le budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques telles que présentées.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.